



## je ne veut pas etre licencie j'aimerai partir vivre en france

Par **christy**, le **11/02/2011** à **22:04**

voila je travail j'ai un contrat a durée indéterminé et j'aimerai partir vivre en france mais je n'aimerai pas perdre mes droits j'ai 10ans d'ancienneté alors dites moi ce que je dois merci.

Par **Cornil**, le **12/02/2011** à **18:45**

Bonjour christy

Si tu ne veux pas être licencié, ni (de ce que je comprends, démissionner) et poursuivre ton contrat en France, il ne reste qu'à espérer que ton employeur a des établissements en France, auquel cas tu peux demander une mutation, que l'employeur n'est nullement obligé d'accepter.

En démissionnant, mais en trouvant un emploi CDD ou intérim d'au moins 91 jours en France, tu récupérerais tes droits à indemnisation chômage, mais évidemment pas tes droits à indemnités de licenciement du fait de ton ancien employeur.

bon courage et bonne chance